

La Chronique de l'économie



Fonds d'Urgence des Territoires de Guyane

La CCDS en partenariat avec la Collectivité Territoriale de Guyane, participe à la mise en œuvre du fonds d'urgence économique des territoires de Guyane.

L'objectif est d'aider les entreprises du territoire des savanes à faire face à la crise sanitaire liée au covid-19 et à ses conséquences économiques.

Ce fonds d'une durée de 3 mois (de mars à juin 2020) intervient sous la forme d'un prêt à taux zéro, et les entreprises bénéficiaires sont les artisans, TPE, PME, et indépendants.

A ce jour 192 demandes ont été effectuées pour le territoire des savanes, avec un total de 87 validées par la commission partenariale. Afin de mieux informer, conseiller et aider les chefs d'entreprises à formuler leurs demandes, des permanences et des réunions ont été organisées par les services de la Direction du Développement du Territoire de la CCDS.

Ce fonds complète les mesures déjà mises en place par l'Etat pour soutenir l'économie (fonds de solidarité, chômage partiel etc.).



Réunion d'information le 6 mai à Kourou

Caractéristiques du fonds:

- ◇ prêt à taux zéro Minimum 2500€- Maximum 10000€
- ◇ Montant 10% du CA (Référence CA 2018)*pourcentage de la baisse d'activité sur l'entreprise
- ◇ Durée du remboursement 7 ans maximum dont 24 mois de différé d'amortissement en capital soit 5 ans de remboursement du prêt au maximum

Conditions d'éligibilité:

- ◇ être immatriculée et installée en Guyane
- ◇ Avoir une difficulté conjoncturelle liée à la crise
- ◇ Ne pas être en redressement ou en liquidation judiciaire et en dépôt de bilan.



Permanence le samedi 25 avril à Sinnamary



Permanence le samedi 2 mai à Iracoubo